



Droits et pouvoirs des sociétés de recouvrement

Par **jean nemar**, le **18/11/2011** à **01:25**

Bonjour,

j'aimerais connaître quels sont les vrais pouvoirs et droits des bureaux de recouvrement .

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/11/2011** à **07:47**

Bonjour,

Leurs droits et pouvoirs sont très limités.

Ce problème a été débattu sur ces colonnes dans "droit de la consommation" ou "huissier".
Une simple recherche avec, comme mot clef "intriium justicia" vous fera trouver de très nombreux topics sur ce sujet.

Par **pat76**, le **18/11/2011** à **17:29**

Bonjour

allez sur ce lien dans droit de la consommation, vous aurez les réponses aux questions que vous vous posez.

[POST-IT] Les sociétés de recouvrement

C'est ici :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm

Par **mimi493**, le **18/11/2011 à 18:10**

En fait, pour résumer, leur seul droit est de demander si par hasard, ça ne vous ennuerait pas trop de bien vouloir payer. Evidemment, quand on les entend, on ne s'en rend pas compte